

LE PRÉVISIONNEL FINANCIER D'ACTIVITÉ



Vous avez besoin de :

- ➔ Valider vos choix juridiques, fiscaux et sociaux ?
- ➔ Vérifier la viabilité économique de votre projet ?
- ➔ Convaincre des banques de vous financer ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône se propose d'établir avec vous, en individuel, un dossier prévisionnel qui comprendra :

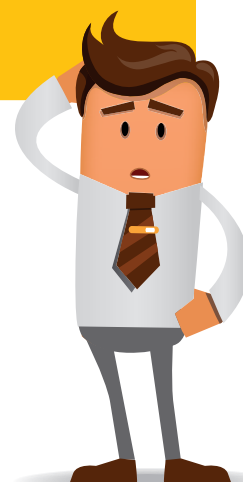
- ➔ Un plan de financement de démarrage.
- ➔ Un compte de résultat prévisionnel sur 1 an.
- ➔ Un plan de trésorerie sur 12 mois.

Pour votre projet, vous bénéficierez :

- ➔ De RDV individuels avec une approche pédagogique
- ➔ D'une personnalisation des supports
- ➔ D'un suivi pour ajuster le prévisionnel selon l'évolution du projet

Tarif

300€



Comment faire ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller CMA

10, rue Paul Montrochet - 69002 Lyon -
04 72 43 43 00 - contact@cma-lyon.fr



AVANT LE RENDEZ-VOUS **VOUS DEVEZ...**

Pour vous accompagner dans cette démarche il faut au préalable que vous travailliez de votre côté certains éléments et que vous vous munissiez de devis, d'estimation... Nous pourrions estimer avec vous certaines charges mais nous ne maîtrisons pas toutes les caractéristiques spécifiques de votre métier et surtout la configuration de votre projet. Voici quelques réflexions indicatives préalable à avoir avant le RDV.

Vous devez préparer

1 Lister les investissements nécessaires au démarrage de l'activité :

- Les frais de constitution de l'entreprise (honoraires, frais d'immatriculation...), les ouvertures de lignes téléphone, EDF,...
- Le matériel, les machines, l'outillage, les travaux d'aménagement du local (électricité, peinture, plomberie...), le matériels informatiques...
- Le montant de la caution en cas de local.

Demandez des DEVIS

2 Déterminer la valeur en €, en nombre de pièces qu'il vous faut pour votre stock de début d'activité

3 Déterminer combien vous et vos associés, pouvez apporter en espèces ou en matériels

Plan de financement TTC	
Besoins	Ressources
1 Investissements	3 Apports personnel
2 Stock	Emprunts
Trésorerie	
Total A = Total B	

Compte de résultat HT	
Charges	Produits
4 Charges variables et fixes	5 Chiffre d'affaires
CA - Charges = Bénéfice ou perte	

4 Lister toutes les charges variables et fixes que l'entreprise va devoir supporter pour une année d'activité au regard du chiffre d'affaires (CA) espéré. Pour les charges variables il peut s'agir des matières premières ou marchandises qui entrent dans la fabrication, la prestation vendue... Pour les charges fixes, il faut penser :

- Aux consommables tel que carburant, eau, électricité, frais de péage,...
- Aux loyers et charges locatives...
- Aux crédits baux de matériels, véhicules,...
- Aux honoraires du comptable, de l'avocat...
- Aux salaires et charges du chef d'entreprise et de ses salariés éventuels...
- Frais financiers divers...

5 Déterminer son chiffre d'affaires (CA). Coeur économique du projet, le CA provient de l'étude de marché. Il est basé sur les ventes/prestations de services « facturables » sur une année. Il doit faire référence à un prix de vente x par nb de ventes ou une référence à une journée ou une semaine ou un mois type. Il faut avoir connaissance de son prix de vente et de son prix de revient.